

*Initiatives ministérielles*

Je suis vraiment stupéfait de cette attitude de certains députés de l'Alberta qui ne travaillent pas dans l'intérêt de leur province. Une fois ici, ils boivent l'eau et deviennent les laquais du gouvernement fédéral.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je rappelle au député que l'on étudie le projet de loi C-51.

**Mme Sparrow:** Monsieur le Président, une question de privilège. Je me demande si la Chambre pourrait vous demander d'examiner les «bleus».

Je pense avoir entendu le député de Calgary-Nord-Est suggérer que les députés venaient à Ottawa pour boire, ce qui est absolument faux.

**M. Rocheleau:** Boire de l'eau.

**Mme Sparrow:** Je vous demande d'examiner les «bleus». Si c'est vrai, il faudra demander au député de retirer ce qu'il a dit.

**M. Kindy:** Monsieur le Président, j'ai dit qu'ils venaient à Ottawa y boire l'eau. Je n'ai mentionné aucune autre substance, juste de l'eau.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif D.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX  
ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES  
PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS  
FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT  
POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mars 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Churchill pour un rappel au Règlement.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je voudrais des éclaircissements. Je croyais que nous allions passer à l'étude du projet de loi C-52. Je sais ce que vous avez appelé, je voudrais simplement. . .

**Une voix:** C'est à l'ordre du jour.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je rappelle au député que l'ordre projeté des travaux peut être modifié sans préavis. C'est à l'ordre du jour. Je n'ai pas le choix, je dois appeler ce projet de loi.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, c'est avec un peu de regret que je prends part au débat sur ce projet de loi, car j'ai souvent abordé la question à la Chambre.

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Ces deux domaines soulèvent des difficultés, tout particulièrement dans ma province de la Nouvelle-Écosse. Comme la plupart des députés le savent, je représente la ville de Halifax. Dans Halifax et sa banlieue, c'est-à-dire dans ma circonscription et dans celle de Halifax-Ouest, il y a cinq universités. Ces établissements d'enseignement supérieur sont très anciens et très respectés.

En fait, c'est dans la ville de Halifax que se trouve la plus ancienne université du Commonwealth britannique à l'extérieur des îles Britanniques, soit l'Université de King's College. Nous avons la plus grande université du Canada atlantique, qui comprend des facultés réputées dans le monde entier et qui s'appelle l'Université Dalhousie. Nous avons la seule université pour femmes du Commonwealth, soit l'université Mount Saint Vincent. Nous avons aussi le Nova Scotia College of Art and Design, l'Atlantic School of Theology et, bien sûr, l'Université St. Mary's.

Chacun de ces établissements est indépendant. Toutes les universités au Canada éprouvent des difficultés, mais c'est surtout dans la région atlantique que les frais de scolarité sont les plus élevés au Canada, que les installations universitaires sont les plus vétustes et que les professeurs et le personnel universitaire reçoivent les salaires les plus bas.